

# Règlement d'ordre intérieur

## A. LOCAUX ET MATERIEL

Il vous est demandé d'user en bon père de famille des locaux et du matériel mis à votre disposition :

- torchons
- brosses
- raclettes
- produits d'entretien
- mobilier

Il est important de remettre le matériel (quel qu'il soit) à sa place d'origine afin de faciliter l'inventaire.

## B. ENTRETIEN ET PROPRETE ET HYGIENE

A votre arrivée au gîte, il sera proposé dans un état de propreté et de confort maximum.

- Il est impérativement demandé de veiller à maintenir les locaux dans un état de propreté tout au long du séjour et ce par un nettoyage sommaire journalier a

Nettoyage.

- On veillera également pour des raisons d'hygiène strictes à l'entretien permanent du matériel et ustensiles de cuisine, tables de travail, wc, etc...
- Il est indispensable d'utiliser les sacs "poubelle" ad hoc. Il est demandé de mettre les sacs remplis et fermés dans le conteneur adéquat.
- En vue de maintenir le bâtiment dans un état de propreté et de parfait fonctionnement, chacun est personnellement responsable de sa chambre. Il est demandé que les lits et armoires ne soient pas déplacés.

- Une responsabilité commune existera afin de sauvegarder les équipements collectifs. Toute détérioration immobilière ou de matériel sera sanctionnée par un remboursement soit individuel ou collectif.

## C. INTERDICTIONS FORMELLES

- de prendre des animaux dans le gîte.
- de déplacer les meubles ou les lits
- de mettre le mobilier de la salle à manger à l'extérieur
- de pénétrer et de sortir par les portes de secours.
- de fumer à l'intérieur du gîte.

- de jeter les mégots sur le trottoir.
- d'introduire dans le gîte des appareils de chauffage et de cuisine.
- de détenir et de consommer de la drogue
- la consommation abusive d'alcool est interdite
- Chauffage dans les chambres : il est INTERDIT de mettre quoi que ce soit sur les radiateurs électriques car il y a un risque d'incendie !

#### D. SECURITE

Il est instamment demandé de ne pas s'enfermer dans sa chambre et ce à n'importe quel moment du jour ou de la nuit. Il y va de la sécurité individuelle et collective.

#### E. EXTERIEUR

Si espace vert dédié au gîte, celui-ci est permis pour l'organisation de délassements. Le matériel

Éventuellement utilisé à cet effet devra être enlevé avant le départ et le site rendu dans son état initial. Si un barbecue extérieur est mis à votre disposition. Il sera veillé avant le départ au nettoyage des grilles et à l'enlèvement des cendres.

#### F. TENUE VESTIMENTAIRE ET HYGIENE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée dans l'établissement de même qu'une hygiène corporelle suivie.

#### G. ENVIRONNEMENT

Le respect strict de l'environnement et des voisins est exigé.

Il sera veillé à ne pas causer de troubles de voisinage par des bruits intempestifs. De manière générale, on mettra fin à toute activité bruyante après 22 heures.

#### H. DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement n'a d'autre but que de vous permettre le séjour le plus agréable au sein du gîte et pérenniser avec les propriétaires des gîtes une saine et durable collaboration.

**Les consommations (chauffage, eau, électricité) vous seront facturées, attention à ne pas exagérer.**

**Pensez à couper le chauffage quand vous n'êtes pas dans la maison !**

**!!!! ATTENTION : TOUS LES DEGATS FAITS AUX GITES SERONT DECOMPTES DE VOTRE SALAIRE !!!!!**

**MERCI D'ETRE RESPECTUEUX**

Bon séjour